

L'essentiel de l'urbanisme et des raccordements

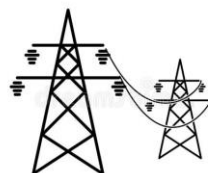
LES DIFFERENTS TRAVAUX DE RACCORDEMENT

Le renforcement éventuel du réseau existant



Remplacement du réseau existant par un câble de section supérieure ou travaux dans le poste de transformation.

La création d'ouvrage d'extension



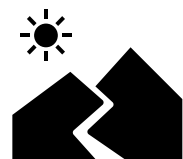
Création de réseau entre le réseau existant et la limite de la propriété à desservir.

Les ouvrages de branchement au réseau basse-tension



Partie du réseau à usage privatif qui relie le coffret de réseau et la construction.

QUI REALISE LES TRAVAUX ?



Communes rurales



Communes urbaines

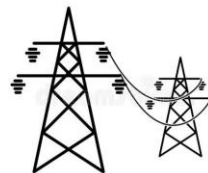


QUI REALISE LES TRAVAUX DANS LES COMMUNES RURALES ?

Le renforcement éventuel du réseau existant



La création d'ouvrage d'extension



Les ouvrages de branchement au réseau basse-tension



* Les extensions liés au raccordement d'un utilisateur à une puissance >120kVA et à un compteur production seront réalisés par



QUI FINANCE LES TRAVAUX ?

Autorisation d'urbanisme accordées avant le 10 septembre 2023

Le renforcement éventuel du réseau existant

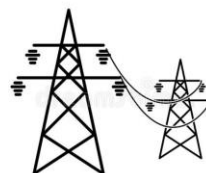


60%



Sauf exceptions
précisées dans l'arrêté
(332-8;332-15;PUP)

La création d'ouvrage d'extension



40%



(TURPE)

Les ouvrages de branchement au réseau basse-tension



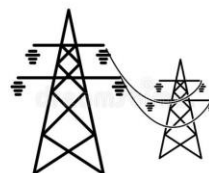
QUI FINANCE LES TRAVAUX ?

Autorisation d'urbanisme accordées après le 10 septembre 2023

Le renforcement éventuel du réseau existant



La création d'ouvrage d'extension



60%



40%



(TURPE)

Les ouvrages de branchement au réseau basse-tension



Pour connaître les travaux de raccordement nécessaires pour alimenter mon projet, je fais une demande d'étude auprès du guichet urbanisme de TE05 : urbanisme@syme05.fr